



mise à pied à titre conservatoire

Par **Godutza**, le **29/09/2011** à **01:50**

J'ai reçu une mise à pied à titre conservatoire de 10 jours suivi d'un entretien - qui a dure 15 min . J'attend la reponse depuis une semaine et je voudrais savoir le delais dans cette procedure . Merci à l'avance

Par **P.M.**, le **29/09/2011** à **08:49**

Bonjour,

Je présume que la mise à pied conservatoire ne l'a pas été pour une durée déterminée mais pour celle de la procédure...

Après l'entretien préalable, l'employeur à 2 jours ouvrables au moins et un mois calendaire au plus pour vous notifier sa décision, sachant que s'il veut invoquer une faute grave, il ne devrait pas tarder...

La faute grave est la condition pour que la période de mise à pied conservatoire ne vous soit pas payée...

Par **Godutza**, le **29/09/2011** à **16:38**

merci